

SPECIAL COLLÈGES

En juin dernier, à l'occasion d'un déplacement au collège Blaise-Pascal à Plaisir (78) en compagnie de M. Chatel, M. Sarkozy s'est exprimé sur le collège devant un parterre de personnels de l'Education Nationale, bien sûr ! Le mot parterre convient bien, car comme des plantes ornementales, les présents n'ont sans doute pas pu exprimer les constats, les opinions et les sentiments de la majorité des collègues sur la politique conduite depuis 4 ans dans l'Education Nationale. On sait que la dissonance n'est pas de mise dans les berceuses présidentielles. Le SNES transmet donc à notre président et à notre ministre auto-satisfait l'expression de l'écoeurement, respectueux, de ses personnels.

Ecoeurement devant les suppressions de postes, qui font que les effectifs des classes ne cessent de croître tandis que les heures supplémentaires sont imposées aux personnels.

Ecoeurement face à ces compléments de service de plus en plus nombreux, qui, certes nécessaires pour des ajustements à la marge, ne sont plus désormais utilisés que comme des moyens de gestion. Et, en plus, certains auront vu leurs collègues dans la même discipline sommés de prendre des heures supplémentaires pour que leur complément de service augmente. Pourtant, à Plaisir, M Sarkozy déclarait : « *Nous voulons aussi souligner le dévouement et la compétence des personnels de l'Education nationale qui parfois sont un peu découragés, se demandant s'ils [bénéficient] toujours de la considération du système.* »

Ecoeurement face à la réduction des moyens dont disposaient encore les établissements. Le travail en groupe réduit, en demi-classe, les heures de coordination,

SOMMAIRE :

P1 Editio
P2 Effet de la politique gouvernementale - Fin du collège unique.
P3 Rythmes scolaires - Carte scolaire.
P4 Langues anciennes - Education prioritaire.
P5 Rapport HCE - DNB.
P6 Internet d'excellence - Note de vie scolaire - Manuels scolaires.
P7 Socle et LPC - Histoire des arts.
P8 Vie de classe - PISA - Accompagnement Éducatif.

les heures pour des projets, les heures non affectées se réduisent comme peau de chagrin. Pourtant, à Plaisir, M Sarkozy déclarait : « *Toute notre idée est*

d'apporter une réponse personnalisée à l'élève en difficulté qui refuse bien souvent l'obstacle, par manque de confiance en lui. »

Ecoeurement face aux dispositifs dont les enseignants sont bombardés sans nécessité clairement démontrée, sans moyens de mise en place, sans possibilité de réflexion collective, voire sans qu'une réflexion en amont ait eu lieu ... ou pire, alors qu'elle a eu lieu dans un cadre idéologique rétrograde que les enseignants récusent ! Ainsi la note de vie scolaire, les PPRE, les nouveaux programmes, les livrets de compétences, la validation du niveau A2, l'accompagnement scolaire... Pourtant, à Plaisir M Sarkozy déclarait : « *Qu'on laisse plus [faire] les acteurs de terrain et qu'on fasse moins de circulaires. 920 000 enseignants, c'est une richesse fantastique* ».

Ecoeurement toujours devant « l'assouplissement » de la sectorisation qui, sans garantir la réussite des élèves des établissements attractifs surchargés, ne réussit qu'à pérenniser l'échec dans les établissements évités, dont les moyens, malgré les promesses, disparaissent.

Oui, tel est le sentiment d'un nombre croissant d'enseignants en collège !

Si, au-delà de l'écoeurement, vous vous placez dans le refus, que vous désirez agir, rejoignez le SNES ! Ensemble, nous serons plus forts !

Le 27 septembre, lors d'une journée de grève intersyndicale pour demander l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves, venez exprimer votre mécontentement avec nous !

**Pour le secrétariat académique du SNES,
Esther JOBERTIE, Yannick LEFBEVRE.**



Les effets de la politique gouvernementale sur les collèges de notre académie pour la rentrée 2011.



1 260 heures poste (HP) désintégrées soit 70 Equivalents Temps Plein (ETP) ce qui correspond à quatre petits collèges environ. Les HSA restent inchangées et ainsi leur part dans le total augmente puisque les HP diminuent. Nous en sommes à environ 1 HSA pour 12 HP. Donc plus de 1,5 HSA par poste en moyenne pour faire fonctionner les collèges. Les HSA ne sont plus à une variable d'ajustement, mais un moyen de faire fonctionner (à peu près) l'académie avec un nombre de postes insuffisant.

A l'échelle des départements cela représente la suppression de 18 ETP dans les Ardennes, 8 dans l'Aube, 32 dans la Marne (mais plus de 40 postes du fait de postes à complément de service qui n'étaient pas à 18 h) et 12 dans la Haute Marne. Plusieurs dizaines de classes fermées. Une des rares choses à augmenter : le nombre d'élèves par classe. Dans l'Aube, 9 collèges sur 25 ont des effectifs chargés (moyenne par niveau supérieure à 27 en 6^{ème}, supérieure à 28 pour les autres ou supérieure à 24 pour les RRS). Dans la Marne, sur 37 établissements hors RRS, 15 auront 26 élèves ou plus par classe en moyenne et 11 auront leurs classes de sixième dans cette situation.

Dans les collèges où le maximum d'élèves est atteint pour un niveau, les inspections d'académie devront faire face à un dilemme : imposer des classes à plus de trente ou jouer sur le sens des mots des textes officiels pour inciter les familles à s'inscrire ailleurs.

Les compléments de service sont toujours en nombre très élevés : plus de 110 dans la Marne. Comme les HSA, ils sont devenus un outil de gestion au détriment de la qualité du service public, des conditions de travail et de la santé des personnels. Les inspections d'académie n'hésitent plus à en créer artificiellement. Dans des collèges, où le CA a décidé que 36 heures étaient nécessaires dans une discipline, on fait ensuite pression sur les deux collègues pour leur faire accepter 4 HSA et donc imposer à l'un deux un complément de service équivalent ailleurs.

Yannick LEFEBVRE.

IL FAUT DU

snes

La fin du collège unique : depuis le temps qu'on en parle...

J. M. Blanquer, ancien recteur de Créteil a remplacé fin 2009, J.L. Nembrini à la direction générale de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et a mis en place un nouvel organigramme. Le service de l'instruction publique et de l'action pédagogique est partagé en trois sous-directions. La première, celle du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation est constituée de quatre bureaux, le premier est celui des écoles et le second celui des collèges.

La deuxième sous-direction a la charge des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie. Le premier bureau s'occupe des lycées d'enseignement général et technologique et le second des lycées professionnels et de l'apprentissage.

L'objectif est de fusionner premier degré et collège en une seule identité structurelle.

Le projet éducatif, vieux de 40 ans, consiste à écarter une part importante des élèves après le collège dans le cadre de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais c'est aussi l'éclatement du second degré et une remise en cause de nos métiers. Cette réorganisation est tout à fait en cohérence avec le rapport du HCE ou le rapport Groperrin qui recommandent une continuité des apprentissages entre le primaire et collège et la modification



des statuts des enseignants (abrogation des arrêtés de 1950, allongement du temps de présence dans les établissements, modification des tâches, fin du recrutement de professeurs de type "lycée-collège", développement de la bivalence, échange de services entre ceux qui enseignent en CM2 et en 6^{ème}, expérimentation des « réseaux du socle commun » mettant en relation des écoles et un collège,...)

Toute l'agitation actuelle autour de l'évaluation (le livret personnel de compétences, la disparition des notes...), des rythmes scolaires, du redoublement, ne serait-elle que de la poudre aux yeux ? La seule finalité intéressante budgétairement c'est la mise en place de "l'école du socle" de 6 à 15 ans pour tous les élèves qui relèvent de la scolarité obligatoire avec un seul corps d'enseignants totalement disponibles de l'ouverture à la fermeture des établissements.

Les lycées, quant à eux, ne seraient réservés qu'à une minorité (l'élite des professeurs pour les meilleurs élèves) et la perspective d'amener 50 % d'une tranche d'âge au niveau de la licence laisse augurer un rapprochement avec les premières années de l'enseignement supérieur.

Moralité : circulez, il n'y a plus rien à voir entre lycée et collège.

Claude COURIVAUD.

Rythmes scolaires.

Après un débat, où il faut noter qu'il était bien difficile de se faire entendre vu le nombre de participants et le temps imparti, et 350 000 euros dépensés, le comité de pilotage sur les rythmes scolaires a rendu son rapport en juillet. Ce rapport propose « 10 mesures pour des rythmes plus équilibrés ». Parmi ces mesures :

⇒ la journée devrait être limitée à 7 heures, 8h30 pour ceux qui ne rentrent pas déjeuner chez eux, avec un pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 h 30. **5 heures par jour** à l'école élémentaire et pour les deux premières années de collège, **6 heures par jour** en classe de 4e et de 3e.

⇒ 1 à 2 heures par jour d'accompagnement éducatif pour tous :

* **2 heures par jour** à l'école et en classe de 6e et de 5e au collège ;

* **1 heure en classe** de 4e et de 3e.

⇒ un maximum de 23 heures hebdomadaire d'enseignement pour les deux premières années de collège.

⇒ une année organisée en 38 semaines d'école et séquencée en 5 périodes d'enseignement d'une durée comprise entre 7 et 8 semaines : **8 semaines** de petites vacances sur 4 périodes de 2 semaines ; **6 semaines** de vacances d'été.

⇒ une division de la France en 3 zones pour **toutes les vacances** sauf celles de Noël. Une plage commune est maintenue pour l'ensemble des zones entre le 13 juillet et le 16 août.

Un certain nombre de points n'ont pas été pris en compte : les conditions d'étude des élèves, ne serait-ce que le nombre d'élèves par classe (par exemple, n'est-ce pas plus fatigant, tant pour l'élève que pour l'enseignant d'ailleurs, d'enseigner à 30 élèves par classe qu'avec 20 élèves...) ou encore le cadre matériel des enseignements, un encadrement suffisant qui permet de prendre en charge tous les élèves ...

Et comme on nous accuse souvent d'être corporatistes, soyons-le pour une fois : si le temps de travail des enseignants est augmenté par la réduction des vacances d'été, il n'est pas concevable que cela se fasse sans une augmentation de leur rémunération au minimum !

Le Ministre annonce la réforme pour 2013, et des discussions avec les organisations syndicales. Le SNES ne manquera pas d'aborder tous les éléments à prendre en compte. Notre organisation syndicale ne pourra peser dans le débat que si elle est soutenue par la profession.

Esther JOBERTIE.



Carte scolaire not dead.

Campagne présidentielle 2007 : le candidat Sarkozy demande la suppression de la carte scolaire.

Rentrée 2007 : la carte scolaire est assouplie. Les élèves boursiers sociaux sont intégrés dans la liste des dérogations qui doivent être acceptées

si les capacités d'un établissement le permettent. Les inspections d'académies et les rectorats reçoivent la consigne d'en satisfaire un maximum. Cela est présenté comme une première étape vers la suppression

2007 à 2010 : dans les villes, des collèges RRS et Ambition Réussite voient leurs effectifs fondre, des classes disparaître tandis que les établissements demandés par les dérogations arrivent très rapidement à 27 ou 30 élèves par classe.

Juin 2008 : un rapport de l'inspection générale constate que la disparation de la carte scolaire renforcerait la ghettoïsation des établissements en favorisant la baisse de la mixité sociale.

Novembre 2009 : la cour des comptes estime que l'assouplissement renforce la ghettoïsation des Collèges Ambition Réussite.

2010 : le syndicat majoritaire des chefs d'établissement (SNPDEN-UNSA) habituellement prompt à défendre les réfor

mes gouvernementales (comme le socle commun ou le conseil pédagogique) publie une enquête qui montre que les établissements urbains moyens sont déstabilisés car les parents cherchent des collèges meilleurs et que dans certains Ambition Réussite la ghettoïsation s'est aggravée dramatiquement. Que d'audace ! Mais il ne demande pas un retour à la situation rigide antérieure (une réforme a toujours du bon !).

Rentrée 2011 : plus personne ne parle de la suppression de la carte scolaire. Les inspections d'académie semblent n'en avoir jamais entendu parler ! L'assouplissement paraît marquer le pas par endroit sans que des explications soient données. Le nombre de dérogations accordé n'augmente plus. Des conseils généraux, y compris de droite, fixe des maximums totaux d'élèves assez bas pour des collèges demandés et des inspections d'académie semblent attachées à les respecter.

Note : Depuis le 27 mars 2008, le site du premier ministre annonce que la carte scolaire est belle est bien **supprimée** et présente cela comme une mesure de justice sociale (sic). Sur Eduscol, on parle de l'**assouplissement** de la carte scolaire : harmonisez vos violons !

Yannick LEFEBVRE.

Et les langues anciennes dans tout cela ?

A la traditionnelle concurrence des options semble s'ajouter une volonté à peine cachée de gagner des moyens, sur le dos du latin particulièrement : regroupement de niveaux, réduction de l'horaire réglementaire, volonté d'attribuer arbitrairement des majorations de service aux collègues et même suppression pure et simple de l'option.

En effet, par exemple, au collège Robert Schuman de Reims, alors même que l'établissement va devenir internat d'excellence (eh oui, vous noterez que le latin n'est plus la marque de "l'excellence" !), pour récupérer des moyens (gérons la pénurie !), le chef d'établissement a décidé de demander en janvier aux élèves de 4^{ème} s'ils souhaitaient poursuivre l'option en 3ème ! Bien évidemment, 75 % des élèves ont répondu que non et donc il n'y aurait plus suffisamment d'élèves pour maintenir l'option. Nous aimerions d'abord avoir connaissance des textes définissant les seuils ... ah il est vrai que dans ce cas, l'administration devrait aussi fournir des seuils de dédoublements ! En tout cas, ce procédé est bien contestable mais pourquoi ne pas l'appliquer aussi ailleurs : demandons donc aux élèves s'ils veulent

souvent 8 heures (sauf s'il y a plusieurs groupes par niveau) et non plus... Nous avons bien que certaines inspections académiques essayent de récupérer des moyens sur le dos des collègues, et pas seulement de langues anciennes, mais il serait bon de respecter les textes (décret de 50 définissant les services des enseignants explicité par la lettre flash du ministère du 27 février 2007, qui, même si elle a été abrogée, a le mérite de rappeler de préciser le décret de 50 pour ce cas :

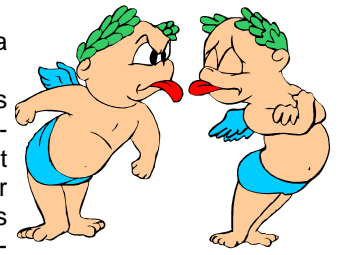
"Ces règles sont inchangées. Seul le terme de division remplace celui de classe, car il s'agit de l'appellation désormais en vigueur. La notion de groupe n'est pas prise en compte pour la majoration. Aussi, les enseignants qui interviennent devant des groupes inférieurs à 20 élèves ne se verront pas appliquer la majoration d'une heure (si la division/classe de référence compte plus de 20 élèves). Les professeurs qui enseignent devant des groupes restreints (inférieurs à 20 élèves) notamment en latin, grec, technologie, TP et TD de sciences expérimentales, langues vivantes... n'auront donc pas de majoration de service."

Les heures attribuées au latin sont fléchées par le rectorat dès le CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) et les CTPD (Comités Techniques Paritaires Départementaux), comme les heures de découverte professionnelle, il n'est pas acceptable qu'elles soient récupérées pour autre chose... soit, les heures manquent pour les dispositifs de soutien, mais il est préférable de se battre pour les obtenir plutôt que de priver un enseignement de ses heures !

Ah, et comme il faut toujours que nous justifions l'utilité de notre existence, les langues anciennes sont porteuses de culture, entre autres, même si cela semble devenir un gros mot... je vous renvoie donc à la pétition « **Rentrée 2011 : Alea jacta NON est !** » lancé par le SNES et la CNARELA.

En cas de difficulté dans votre établissement, n'hésitez pas à nous prévenir, nous ne pouvons intervenir que si nous sommes informés.

Esther JOBERTIE.



Élections professionnelles
13-20 octobre 2011

(ré) Agissez
pour nos
professions



continuer les mathématiques ou le français ! Serions-nous étonnés de la réponse ?

Il existe des textes officiels qu'il est important de connaître. Nous vous renvoyons pour cela au supplément spécial Langues Anciennes de l'US de juin 2011 que vous trouverez sur notre site : <http://www.reims.snes.edu/spip.php?article2036>

Enfin, un élément qui concerne les enseignants :

on ne peut imposer **une majoration de service** (+ 1 heure non rémunérée) à un enseignant de langues anciennes au motif qu'il aurait 8 heures de cours avec moins de 20 élèves (par ailleurs, je tiens à préciser que c'est loin d'être toujours le cas !) car le latin et le grec sont enseignés en groupes et non en classe et un enseignant de langues anciennes fait

Et l'éducation prioritaire ?

(Etablissements de RRS ou Ambition Réussite/Eclair)

Reconnaissons qu'une attention particulière lui a été portée. 12 postes sur les 18 supprimés dans les Ardennes l'ont été dans des RRS. Dans ce département, le seuil de 24 élèves par classe (il est vrai, « théorique ») n'est plus respecté. Dans l'Aube, on leur accorde 12 HSA voire 21 pour certains. Et oui, la difficulté scolaire se traite tout simplement en heures supp, comme si ce n'était pas déjà assez éprouvant pour les collègues. Dans la Marne, le collège Ambition Réussite (devenu ECLAIR) a perdu 4 enseignants. Pour les quatre collèges auxquels le ministère, avec la complicité des services académiques, a imposé le Passage dans le programme Eclair, la grande nouveauté était de ne recruter que des volontaires après avis du chef d'établissement. Résultat : la plupart des postes n'ont pas été pourvus ! On a affecté des TZR ou des contractuels pour un an. Bravo pour la stabilité des équipes ! La politique d'Education Prioritaire du gouvernement est tellement convaincante, porte tellement de promesses pour l'avenir, qu'ils ne trouvent pas de volontaires !

Yannick LEFEBVRE.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
SACRIFIÉE

c'est CLAIR : c'est non !

Relançons l'éducation prioritaire !

www.snes.edu



Le rapport du HCE sur le Collège.



A travers ce rapport, le Haut Conseil de l'Éducation justifie pleinement son existence et sa mission. Créé par la loi d'orientation de 2005, dite loi «Fillon» et instauré pour la mise en place du socle commun et de son suivi, il ne s'est pas contenté de dire que le collège se trouvait "dans une situation préoccupante", mais

il a aussi souligné que la politique scolaire (perspective de la maîtrise par tous d'"un socle commun de connaissances et de compétences") n'avait pas été réellement conduite. Il insiste notamment sur les mesures à prendre pour qu'il puisse y avoir une véritable continuité entre l'école primaire et le collège.

On connaît la conclusion du rapport avant même la mise en place d'une analyse sérieuse de la situation : il faut passer du « collège unique » à l'« Ecole du socle commun » (on remarque dans le texte : une minuscule pour le collège et une majuscule pour l'Ecole) et se débarrasser de ce collège soi-disant unique.

Des constats, certes réels, sont évoqués mais leur interprétation est erronée voire malhonnête.

Ainsi, page 22, après avoir évoqué les résultats catastrophiques en 2006 des élèves français de fin de CM1, à l'enquête PIRLS qui mesure les performances en lecture, on peut lire la phrase suivante : « le collège ne parvient pas à résoudre les difficultés rencontrées par ses élèves, mais celles-ci proviennent, pour l'essentiel de lacunes antérieures qui n'ont pas trouvé de solution à l'école primaire. **D'où l'importance de la mise en œuvre du socle à ce niveau.** »

Comme si le recours à des méthodes qui ont échoué à l'école primaire (type de travail par compétences) allait permettre de surmonter les difficultés des élèves mis en

échec par cette pratique pédagogique. Ou bien est-ce un aveu d'impuissance avec de la mise sur la touche d'une part importante d'élèves ?

Page 30, concernant les inégalités sociales : « La France est sur cet aspect, en dernière position des pays de l'OCDE, ce qui fait de notre pays le champion de la prédestination scolaire en fonction de l'origine sociale ». Or, la recommandation de l'OCDE à ce sujet est « **le système des filières n'est pas le plus favorable à l'égalité des chances** ».

La mise en place du socle commun n'est-elle pas un retour au système des filières ? De qui se moque-t-on ? Est-ce de l'incompétence ou une volonté de casse ?

Comment des personnalités telles que M. Bruno Racine, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Président de la BNF et Président du HCE ou M. Christian Forestier Inspecteur Général de l'Éducation Nationale et tous les autres membres peuvent-ils laisser écrire de telles inepties ?

Pour connaître la réponse à cette question, il suffit de rappeler qu'elles ont toutes été nommées par le Président de la République pour les uns, par celui du Sénat ou de l'Assemblée Nationale ou du Conseil économique social et environnemental pour les autres.

Dernier rebondissement : le très sarkoziste député UMP Lionel Tardy vient de réussir à faire adopter un amendement supprimant le Haut conseil de l'éducation.

Mais rien ne semble joué, on y verra plus clair lorsqu'on saura si cette suppression du Haut Conseil de l'éducation est confirmée ou non et si le projet de loi envisagé en commun par Jacques Gasparrin et Frédéric Reiss sur « l'Ecole du socle » sera effectivement pris en considération ou non.

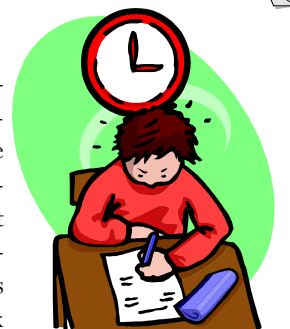
Claude COURIVAUD.

DNB

Depuis deux ans, l'organisation de la correction du brevet donne lieu à bien d'étranges tripataillages. D'abord, un recul des dates de correction qui ne commencent plus juste à l'issue des épreuves de chaque discipline mais désormais après une coupure, qui aurait pu atteindre plusieurs jours cette année. Pour renforcer l'anonymat, on déplace des collègues et des copies. Des professeurs de l'agglomération troyenne vont à Lusigny corriger des copies d'élèves troyens. Ainsi, des collègues corrigent les copies de leurs élèves dans un autre établissement ! Beau progrès, bon bilan carbone et bonne gestion des deniers publics ! Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de la DEC (Division des Examens et Concours) du Rectorat. Voici une des explications : l'organisation autrefois confiée aux inspections d'académie, donc à l'échelle des départements est passée au rectorat au niveau académique qui n'en avait pas l'expérience. Les services administratifs subissent aussi ce que nous connaissons dans les classes : moins de personnes pour plus de travail (mais qui ne gagne pas plus !). Nous avons pu éviter que les corrections aient lieu le 4 et 5 juillet, puisque la DEC n'avait aucun argument à nous donner pour des dates si tardives.

Quid de la nécessité de valider le socle commun pour obtenir le DNB ? Bon, ben c'est obligatoire, mais si vous avez eu le brevet et pas le socle, on vous valide le socle ! Bien sûr, nous trouvons que cette position est la moins stupide. Mais pourquoi l'administration s'oblige-t-elle à ne pas respecter ses propres décisions ? Les gens responsables de ses imbroglios décident-ils dans des tours d'ivoire coupées du terrain ? Auront-ils leur prime à leur performance ?

Yannick LEFEBVRE.



IL FAUT DU

snes

Collège Schuman Reims : mise en place à marche forcée d'un internat d'excellence à la rentrée 2011...

Le collège Schuman, situé dans le quartier Europe de Reims, a la particularité d'être le seul collège public de l'académie à disposer d'un internat, très peu utilisé par les collégiens (3 à 5 élèves en moyenne). De ce fait, il accueille depuis plusieurs années les jeunes filles internes du lycée Europe.

Seulement voilà : le lycée Europe va bientôt disposer de son propre internat, ce qui videra évidemment Schuman...

Forts de ce constat, nos responsables et élus ont alors eu l'idée d'y implanter un internat d'excellence sans, bien évidemment, que les équipes pédagogiques aient été ne serait-ce que consultées... Tous les enseignants ont cependant été conviés à un conseil pédagogique en présence de l'ancien recteur, M. Steyer, de l'inspectrice d'académie Mme Filho, de M. Robinet, fraîchement élu député, et évidemment de nos personnels de direction.

On nous a alors passé une vidéo présentant l'internat d'excellence de Langres, et la manière dont ce dispositif formidable avait changé la vie de certains adolescents... Ensuite, nous avons

eu droit à un discours émouvant du recteur, si si je vous assure ça a failli me tirer une petite larme, dans lequel il expliquait qu'il recevait régulièrement des courriers de lycéens qui avaient eu la chance, que dis-je, l'honneur, de bénéficier de ce dispositif à Langres. On nous a promis monts et merveilles : du financement pour les projets culturels, une réfection des bâtiments, des postes (si, si !!!), une ouverture éventuelle de classe, qui a d'ailleurs été validée en juin... Mais cette ouverture inespérée est malheureusement intervenue après la suppression de quatre postes d'enseignants dans notre établissement, dont un poste de Maths-Physique, cherchez l'erreur... En effet, il s'agit d'un projet pédagogique à dominante scientifique, et tant pis si le collège Schuman est considéré depuis sa création comme le collège des langues...

En résumé et en attendant d'en savoir plus, nous sommes bien évidemment invités à nous saisir de cette opportunité formidable pour notre établissement car c'est notre projet il paraît... Ah bon ? Il paraît aussi que nos conditions de service ne changeront pas mais quand

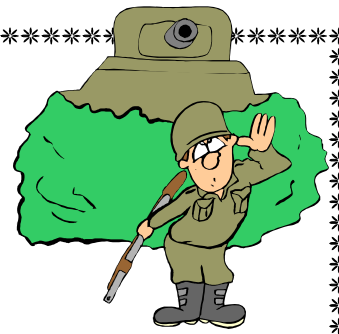
même, c'est notre projet, donc il nous faut l'écrire...

Pas très logique tout ça, seul le lieu est opérationnel mais les courriers de recrutement invitant les parents à inscrire leurs enfants à l'internat d'excellence de Schuman ont été envoyés fin mars...

Après divers reports, nous avons rencontré le mercredi 18 mai nos collègues de Langres, et le projet a été écrit le lundi 23 mai. Donc ça ne va rien changer à nos conditions de service mais si on ne savait pas quoi faire ces deux demi-journées, et bien on avait le droit d'aller à des réunions. Nous découvrirons à la rentrée combien d'élèves sont inscrits, et quels sont les moyens supplémentaires qui nous aurons été attribués, ou pas, tant en terme de moyens humains que financiers.

Voilà voilà, la suite au prochain épisode...

Elodie CUTRONA.

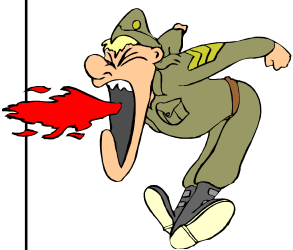


La note de vie scolaire

Rappel : En 2005, suite à plusieurs semaines d'émeutes en France, le flamboyant ministre de l'éducation nationale, G. de Robien impose la note de vie scolaire aux collégiens. Pour améliorer le climat scolaire et diminuer la délinquance, notons le comportement des élèves. Le SNES dénonce depuis le début une évaluation entièrement subjective, donc injuste, inefficace et qui ne peut qu'encourager le simulateur au lieu de réellement faire acquérir des valeurs aux élèves.

Certains collègues désarmés par les problèmes de discipline s'embarquent dans certaines usines à gaz où on essaie de « barémiser » l'oubli de matériel, l'investissement dans des activités, la politesse ... qu'en reste-t-il ? Bien souvent une patate chaude que se reflète le chef d'établissement, CPE, ou PP, une note mise au jugé, qui ne reflète rien, souvent à juste titre ignorée mais quelquefois débattue voire défendue. Mais une note qui compte dans le NB ! Et les effets sur le climat scolaire ? 0/20.

Yannick LEFEBVRE.



Manuels scolaires

Avec les nouveaux programmes qui se mettent en place dans plusieurs disciplines et la baisse importante des crédits d'état (36 % dans chaque établissement), beaucoup d'établissements n'ont plus les moyens de renouveler les manuels scolaires, ce qui peut poser des problèmes. Certains chefs d'établissement ont donc proposé de prendre sur les fonds de réserve, alimentés par les reliquats des dotations des conseils généraux, pour l'achat des manuels. Si aucun texte ne l'interdit, nous ne pouvons que dénoncer cette dérive qui amène l'état à se désengager d'un certain nombre de financements, qui devraient accompagner ses réformes, pour se reposer sur les collectivités territoriales. Si on commence avec les manuels scolaires, que devront financer les établissements par la suite et surtout aux dépens de quoi ? Nous appelons les enseignants à voter contre de tels prélèvements et à en expliquer le motif.

Esther JOBERTIE.



Socle et Livret Personnel de Compétences.

La parution des documents d'appui pour valider les différentes compétences de l'élève dans le LPC fournit de précieuses indications sur le travail que doivent fournir les professeurs. Ainsi, dans le Vade-mecum de la compétence 3, la diversification de la pratique pédagogique apparaît comme la panacée au service de la construction des compétences. Pour justifier cette modification radicale de la démarche d'enseignement, on se réfère à PISA qui distingue la notion de tâche simple et de tâche complexe grâce à cette définition : « Une tâche complexe est une tâche mobilisant des ressources internes (culture, capacités, connaissances, vécu) et externes (aides méthodologiques, protocoles, fiches techniques, ressources documentaires ...). Chaque élève peut adopter une démarche personnelle de résolution pour réaliser la tâche. Une tâche complexe ne se réduit pas à l'application d'une procédure automatisée. **Dans ce contexte, complexe ne veut pas dire compliqué** ». Il suffisait de le dire !

La conclusion insiste d'abord sur l'ampleur de l'investissement personnel demandé : « Le professeur doit s'appropriier les situations proposées, en prenant soin de les adapter pour les mettre en œuvre au sein de sa classe et en concevoir d'autres ». Puis elle revient sur la mise en œuvre d'une tâche complexe pour rappeler l'objectif essentiel : améliorer les résultats aux évaluations internationales

Comment accepter un tel document prescriptif qui impose une surcharge de travail et une modification des pratiques au détriment de la liberté pédagogique de chacun et de la qualité de notre enseignement ?

Dans le second document, « Aide au suivi de l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun », chacun des items de la compétence 3 a été décliné à travers la relecture des programmes des différents niveaux du collège. Dans chaque discipline, on se limite à la partie relevant du socle et on formule les exigences à travers les capacités attendues des élèves en situation.

Il faut néanmoins savoir qu'en mathématiques, en classe de troisième : « sur deux points importants, le socle commun se démarque du programme : dans le domaine du calcul littéral, et dans le domaine géométrique. ». Cette différenciation a pour conséquence, de situer la majorité du programme hors socle. Va-t-on se limiter à l'organisation de la validation du LPC pour certains et aborder tout le programme pour les autres ? Cela sous-entend un tri et une pré-orientation à l'intérieur de la classe.



Dans le dernier document : « Banque de problèmes », les exercices parfois intéressants mais en nombre restreint, n'ont rien d'innovant si ce n'est le retour fréquent sur PISA. Ils sont présentés à l'aide d'un tableau à trois colonnes indiquant les connaissances, les capacités et les attitudes mises en jeu. Les modalités de mises en œuvre et les commentaires accentuent le caractère standardisé de cet enseignement. Dans les prescriptions, on peut lire :

- « *il n'est pas nécessaire qu'une question soit totalement réussie pour que des compétences du socle puissent être validées. Pour cela, les écrits intermédiaires, les réussites partielles, les échanges oraux seront largement valorisés* ».

- « *certaines de ces exercices sont à proposer tout au long de l'année pour faire évoluer les représentations des élèves. Tout au long de la formation, ils peuvent servir de support à une évaluation qui évolue du diagnostique au sommatif* ».

Qui pourrait prétendre que l'évaluation du socle a encore quelque chose de commun pour tous les élèves ?

Claude COURIVAUD.



Au rayon histoire des arts.

Au rayon des réformes non abouties, le nouvel enseignement de l'Histoire des Arts, et plus particulièrement son évaluation pour le brevet, est bien placé. En 2010, l'épreuve était facultative, chaque établissement a donc organisé au dernier moment son évaluation, car encore une fois, nous attendions la circulaire nationale de cadrage de l'épreuve. Résultat ? D'un établissement à l'autre les pratiques sont si diverses qu'on pourrait en faire une anthologie en plusieurs volumes ! Cette année, chaque établissement a mis en place son usine à gaz !

En janvier dernier, le SNES a réuni une quarantaine de collègues de toute l'académie pour échanger sur le sujet. Notons d'abord que les collègues étaient demandeurs d'information... la journée ou 1/2 journée de formation organisée par les IPR a dû laisser un certain goût d'inachevé, il est vrai que souvent, on nous demande d'appliquer les textes sans qu'il y ait une réelle réflexion sur le "comment on fait ?" ! De nombreuses questions ont été posées : le problème des programmes, de la formation, de la coordination, des concurrences entre les disciplines, de la rémunération, des modalités d'évaluation... Nous nous sommes efforcés d'y répondre.

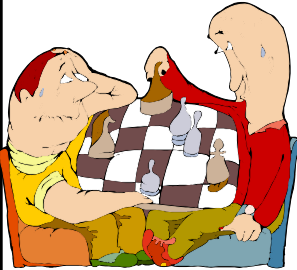
Le SNES a mis en ligne sur son site national un "vrai/faux sur l'histoire des arts" (<http://www.snes.edu/IMG/pdf/VRAIFAUXhistoiredesartsjanv11.pdf>), n'hésitez pas à le consulter pour avoir des informations.

Nous avons aussi publié un 4 pages sur le sujet : <http://www.snes.edu/4-pages-Histoire-des-arts.html>

Par ailleurs, alors même qu'il s'agit d'une épreuve du DNB, le rectorat n'a pas jugé nécessaire de faire des convocations pour les examinateurs... quand certains se déplacent en plus de leur service ! Le problème de la rémunération pour les heures d'épreuve orale reste aussi d'actualité. Il est important que les équipes demandent le paiement de ces heures !

Esther JOBERTIE.

Heures de vie de classe : ne lâchons rien !



La réponse du ministère donnée en février 2010 suite à une question d'un député est claire : « Les heures de vie de classe relèvent des obligations de service des personnels concernés et donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE) dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire. »

Même si les chefs d'établissement n'ont pas les heures, vous êtes en droit de les réclamer ! L'inspection académique des Ardennes a reconnu ce droit, les autres n'ont pas répondu... cependant, ces heures sont payées dans un certain nombre d'établissements !

L'an passé, le SNES a lancé une campagne de demande individuelle de paiement de ces heures ! Pour que cela aboutisse, nous devons être plus nombreux à agir. Des actions d'établissement doivent être menées, n'hésitez pas à nous contacter. Vous trouverez sur notre site tous les éléments d'information (rubrique « Traitement »).

Lors d'une audience avec le recteur en juillet dernier, nous lui avons soumis le problème qu'il découvrirait. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites. **Esther JOBERTIE.**

PISA



Contrairement aux informations un peu trop vite diffusées par les médias, il n'y a pas d'évolution significative pour les élèves français, mais il faut prendre en compte les remarques suivantes :

- * Depuis 2000, en France, les conditions d'enseignement ont été dégradées (hausse des effectifs par classe, programmes et horaires disciplinaires revus à la baisse).
- * Dans l'enquête, il n'y a pas d'évaluation :
 - des programmes et de leur contenu, on se contente d'items très partiels ;
 - du raisonnement, de la démonstration géométrique, du calcul algébrique et des spécialités de l'éco-

le française de mathématiques.

* Les scores doivent être tempérés par une certaine marge d'erreur, qui n'a jamais été précisée.

* De nombreux biais apparaissent, par exemple la proportion d'élèves de 15 ans qui ne participent pas aux évaluations dans les différents pays.

* L'avis des enseignants, ni leur formation professionnelle ni leur situation personnelle ne sont pas pris en compte.

* Des interprétations contradictoires apparaissent.

Il existe d'autres enquêtes, tout aussi pertinentes et il faut arrêter de considérer PISA comme la seule référence pour justifier la finalité de notre enseignement et la mise en place de réformes.

Claude COURIVAUD.

Accompagnement éducatif : ça existe encore ?



Rentrée 2008 : Darcos, alors Ministre de l'Éducation Nationale, annonce la généralisation de l'accompagnement éducatif à l'ensemble des collèges de France, afin d'« accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. »

Alors que depuis plusieurs années les demandes de financement pour ce type d'activités s'apparentent à un parcours du combattant, soudain, tout devient possible : théâtre, cirque, aide aux devoirs en veux-tu en voilà, macramé, natation, tapisserie, marionnettes, cuisine, que sais-je enco

re... Mais la manne ne dure pas longtemps et, dès la rentrée 2009, le financement de l'accompagnement éducatif devient bien plus difficile à assumer, le bénévolat de certains d'entre nous présentant bien entendu certaines limites... Il est d'ailleurs édifiant de constater que sur le site du ministère, les chiffres donnés quant au nombre d'élèves touchés s'arrêtent à la rentrée 2009. Au-delà des débats portant sur ce dispositif et sur l'inégalité des rémunérations entre enseignants de discipline, professeurs documentalistes et CPE et assistants d'éducation, on ne peut que constater une fois de plus que nombre de collègues impliqués dans des projets dont l'intérêt éducatif et pédagogique est évident se retrouvent une fois de plus sans subsides...

Elodie CUTRONA.

